



**ARRETE**

**PORTANT DELEGATION  
A MADAME LEPINOUX NATHALIE  
AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE TERRITORIAL**

---

HT/SM  
ASG n° 06.0519

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion et le suivi des dossiers dans les délais impartis par les textes précités,

Considérant que le service Urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'utilisation du sol,

**A R R E T E**

**Article 1** : Madame Nathalie LEPINOUX, née le 10 août 1965 à RUFFEC (Charente), Agent Administratif Qualifié Territorial, chargée du service Urbanisme et Environnement, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour signer les documents ci-dessous énumérés qui n'engagent pas les finances de la Ville et ne concernent en aucun cas la décision finale,

- décision d'irrecevabilité du dossier,
- lettre de notification d'enregistrement et d'ouverture de délai,
- demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires,
- majoration de délais d'instruction,
- envoi de lettres relatives aux délais au Préfet,
- consultation des services,
- envoi du dossier en Préfecture en cas de décision tacite,
- attestation à l'issue du délai d'instruction,
- visite des lieux et chantiers et récolement,
- notes de renseignements d'urbanisme,

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort sur Mer.

**Spécimen de signature**

**N. LEPINOUX**

**Mairie de Royan,  
le 17 mai 2006  
Le Maire,  
H. LE GUEUT**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 mai 2006